

Compte rendu du Conseil Municipal

séance du 19 mars 2015

Nombre de conseillers : 9
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil quinze, le dix neuf du mois de mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Didier AYRÉ

Date de la convocation : 13 mars 2015

Présents : Monsieur Didier AYRÉ, Monsieur Arnaud DELAIR, Madame Valérie FUERTES, Monsieur Stephen LYNCH, Madame Stéphanie VEDELAGO, Monsieur Moïse FONVIEILLE, Madame Karine SEDENT, Monsieur Christophe MANTON

Absents : Mathieu DUPUY

Secrétaire(s) de la séance : Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2015 approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour:

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET
ASSAINISSEMENT
VOTE DU BUDGET COMMUNE 2015
VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015
RODP TELECOMS 2015
REPLACEMENT COMMISSIONS SUITE A DEMISSION DE MME KINDT
(reportée)
CONVENTION ADHESION SDE24 **(reportée)**

DIVERS :

Départ locataire "Logement mairie"
Contrat ADIL

Délibérations du conseil:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE (2015 08)

M. le Maire ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Arnaud DELAIR, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par AYRÉ Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 31 303.37 | | | 57 427.13 | 31 303.37 | 57 427.13 |
| Opérations exercice | 31 304.42 | 35 697.97 | 166 088.83 | 194 115.10 | 197 393.25 | 229 813.07 |
| Total | 62 607.79 | 35 697.97 | 166 088.83 | 251 542.23 | 228 696.62 | 287 240.20 |
| Résultat de clôture | 26 909.82 | | | 85 453.40 | | 58 543.58 |
| Restes à réaliser | 22 400.00 | 27 593.00 | | | 22 400.00 | 27 593.00 |
| Total cumulé | 49 309.82 | 27 593.00 | | 85 453.40 | 22 400.00 | 86 136.58 |
| Résultat définitif | 21 716.82 | | | 85 453.40 | | 63 736.58 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ont signé au registre des délibérations :

M. AYRÉ Didier, M. DELAIR Arnaud, Mme FUERTES Valérie, M. FONVIEILLE Moïse, M. LYNCH Stephen, M. MANTON Christophe, Mme SEDENT Karine, Mme VEDELAGO Stéphanie.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE (2015 09)

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 85 453.40 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|------------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur) | 57 427.13 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 34 961.35 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 28 026.27 |
| Résultat cumulé au 31/12/2014 | 85 453.40 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2014 | 85 453.40 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporté | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 21 716.82 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) | 63 736.58 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2014 | - |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | - |

Présenté par le Maire de Monfaucon.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE (2015 10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AYRÉ Didier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ont signé au registre des délibérations :

M. AYRÉ Didier, M. DELAIR Arnaud, Mme FUERTES Valérie, M. FONVIEILLE Moïse, M. MANTON Christophe, Mme SEDENT Karine, Mme VEDELAGO Stéphanie, M. LYNCH Stephen.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT **(2015 11)**

M. le Maire ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Arnaud DELAIR 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par AYRÉ Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 36 791.85 | | 35 709.41 | | 72 501.26 |
| Opérations exercice | 82 311.82 | 12 337.00 | 23 689.44 | 30 559.10 | 106 001.26 | 42 896.10 |
| Total | 82 311.82 | 49 128.85 | 23 689.44 | 66 268.51 | 106 001.26 | 115 397.36 |
| Résultat de clôture | 33 182.97 | | | 42 579.07 | | 9 396.10 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | 33 182.97 | | | 42 579.07 | | 9 396.10 |
| Résultat définitif | 33 182.97 | | | 42 579.07 | | 9 396.10 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ont signé au registre des délibérations :

M. AYRÉ Didier, M. DELAIR Arnaud, Mme FUERTES Valérie, M. FONVIEILLE Moïse, M. MANTON Christophe, Mme SEDENT Karine, Mme VEDELAGO Stéphanie, M. LYNCH Stephen.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT (2015 12)

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :
excédent de 42 579.07
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|-----------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 35 709.41 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 34 724.15 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 6 869.66 |
| Résultat cumulé au 31/12/2014 | 42 579.07 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2014 | 42 579.07 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporté | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 33 182.97 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 9 396.10 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2014 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Présenté par le Maire de Monfaucon

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT (2015 13)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AYRÉ Didier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ont signé au registre des délibérations :

M. AYRÉ Didier, M. DELAIR Arnaud, Mme FUERTES Valérie, M. FONVIELLE Moïse, M. MANTON Christophe, Mme SEDENT Karine, Mme VEDELAGO Stéphanie, M. LYNCH Stephen.

RODP TELECOM 2015 (2015 14)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,
Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE

1- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2015 sur les réseaux 2014 :

- 40.25 € par kilomètre et par artère en souterrain : 5.231 km soit 210.56 €
- 53.66 € par kilomètre et par artère en aérien : 12.617 km soit 677.03 €
- 26.83 € par m² au sol pour les installations (cabine) : 1m² soit 26.83 €

Le montant total de la RODP 2015 s'élève à 914.42 €

2-de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323

4- de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

VOTE DU BUDGET 2015 COMMUNE (livret) (2015 15)

adopté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2015 ASSAINISSEMENT (livret) (2015 16)

adopté à l'unanimité

DIVERS :

Panneaux de rues : Pour les panneaux signalétiques, la couleur beige a été retenue.

Logement Mairie : Madame Sylvie BOUCHER locataire du logement Mairie a informé M. le Maire de son départ mi-mai 2015.

Contrat ADIL : Le coût de cette prestation semble trop élevé, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

Permanence Élections Départementales

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 22.03.2015

8H00 – 12H00 : Karine SEDENT – Christophe MANTON – Didier AYRÉ

12H00 – 15H00 : Valérie FUERTES – Stephen LYNCH – Stéphanie VEDELAGO

15H00 – 18H00 : Arnaud DELAIR – Moïse FONVIEILLE – Didier AYRÉ

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 29.03.2015

8H00 – 12H00 : Valérie FUERTES – Didier AYRÉ – Christophe MANTON

12H00 – 15H00 : Karine SEDENT – Arnaud DELAIR – Moïse FONVIEILLE

15H00 – 18H00 : Stéphanie VEDELAGO – Arnaud DELAIR – Didier AYRÉ

Fin de séance 00h00

Les membres du Conseil,

Le Maire,